

Le neuf octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - EL BASRI - EL HARMOUCHI - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - RAFIK - RIGONDEAUD - REGRENIL - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÈTRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. BURLIER à M. PÈBRE

Mme PROUX à M. ISSARD

M. MAZÈRE à Mme REGRENIL

M. BANIZETTE à Mme OLIVIER

M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD

Mme DONADIEU à M. ZIAT

M. MATHA à Mme GAUTHERIE

Mme LAMAURE à M. GERGAUD

Membres en exercice :	29
Présents :	19
Votants :	27
Date de convocation :	03/10/2023

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme EL BASRI

DÉLIBÉRATION 2023-10-06 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative du budget est nécessaire pour ajuster les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget 2023.

En recettes, il s'agit d'un ajustement des recettes fiscales, dotations et subventions non connues de façon précise au moment du vote du budget et en dépenses, l'augmentation des crédits inscrits pour les subventions exceptionnelles en lien avec le versement d'une aide financière suite au séisme survenu au Maroc.

Article	Désignation	Crédits votés	Proposition du Maire	Total après DM
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre 67 - charges exceptionnelles				
6748	Autres subventions exceptionnelles	10 000.00	8 167.00	18 167.00
		10 000.00	8 167.00	18 167.00
		10 000.00	8 167.00	18 167.00
RECETTES FONCTIONNEMENT				
Chapitre 73 - Impôts et taxes				
73223	Fonds de péréquation des recettes fiscales FPIC	100 000.00	-5 602.00	94 398.00
		100 000.00	-5 602.00	94 398.00
Chapitre 74 - contributions et participations				
7411	Dotation forfaitaire	230 000.00	230.00	230 230.00
74121	Dotation de solidarité rurale	77 000.00	13 255.00	90 255.00
748388	Compensations autres (DNP)	40 000.00	284.00	40 284.00
		347 000.00	13 769.00	360 769.00
		447 000.00	8 167.00	455 167.00

La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 27 septembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative N°1 telle que décrite ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 10 octobre 2023

Monsieur le Maire